

vernement sait parfaitement que notre pays a besoin de plus d'immigrants. Il a dit que le Gouvernement ferait de son mieux pour faire venir le plus possible d'immigrants au Canada.

On ne peut douter que le Canada, qui mesure 3,500 milles d'un littoral à l'autre et dont la population est groupée le long des chemins de fers transcontinentaux, qui compte au delà de cette bande de vastes domaines inhabités, soit en toute justice incapable de refuser l'entrée de son territoire à un plus grand nombre d'immigrants. Je ne crois pas que personne,—je parle de gens sensés et en possession de leurs facultés,—puisse dire le contraire. Plus il y aura d'immigrants, plus il y aura de citoyens à partager le poids des impôts et plus il y aura d'habitants à consommer l'énorme production de notre riche pays.

Prenons le cas du blé. Jamais il n'y aura assez d'habitants au Canada pour consommer tout le blé que le pays peut produire. L'an dernier, nous avons produit 660 millions de boisseaux de blé, soit l'équivalent de 220 millions de barils de farine. Terre-Neuve consomme en moyenne un baril de farine par personne par année et, selon cette norme, on pourrait nourrir 220 millions de personnes à même le blé produit au Canada. Si les autres denrées alimentaires étaient produites dans la même proportion, le pays pourrait nourrir une population immensément plus considérable.

Le ministre a dit que dans la réalisation du programme d'immigration, le gouvernement va accorder la priorité aux épouses, enfants et autres proches parents. C'est une décision pleine d'humanité et une attitude bien compréhensible que toute la Chambre, j'en suis sûr, approuvera.

Le Gouvernement a comme ligne de conduite avouée et permanente de faire un choix judicieux des immigrants, comme l'a demandé l'honorable préopinant. Il s'efforce de choisir des gens qui pourront s'établir et s'adapter d'une façon permanente et avantageuse au pays. En agissant ainsi, il a toujours accordé une certaine préférence aux peuples scandinaves, aux habitants des Îles britanniques et du Nord de l'Europe. D'après les chiffres figurant au rapport du Gouvernement, un grand nombre d'immigrants nous sont venus du Sud de l'Europe et je m'en réjouis. A mon avis, nous aurions tort de peupler notre pays de gens issus exclusivement des races nordiques, qu'on a quelquefois trop vantés.

Il y a ensuite la question des continents autres que l'Europe. Si les blancs ont jadis exploité les races de couleur, ils ont maintenant l'occasion (mais je suis certain qu'ils n'en profiteront pas) de permettre aux gens de couleur de partager les immenses richesses

que possèdent les blancs aux États-Unis et surtout au Canada.

Parmi les immigrants admis au Canada, il y a eu des Japonais et des Chinois. Avant la guerre, les Japonais nous arrivaient par centaines, chaque année; depuis 1928 il nous est venu des Chinois mais en très petits nombres, bien que leur population soit d'environ 400 millions. Les choses se sont passées ainsi jusqu'en 1947, année où le Gouvernement a relâché les règlements sévères qui frappaient l'immigration chinoise. Depuis, on leur permet de venir au Canada à raison de 3,000 par année.

Les chiffres montrent que, l'an dernier, au 31 mars, 2,745 personnes d'origine chinoise ont pénétré au Canada, dont 14 se sont rendues à Terre-Neuve. Le ministre sait que je me suis intéressé à la venue à Terre-Neuve des femmes et des enfants de citoyens canadiens d'origine chinoise habitant cette province. Si nous avions reçu la proportion qui nous revenait de ces 2,745 personnes nous aurions dû en recevoir 69. Le ministre pourrait-il garder cela présent à l'esprit lorsqu'il sera saisi de demandes présentées par les citoyens canadiens d'origine chinoise résidant à Terre-Neuve et voulant y faire venir leurs femmes et leurs enfants. Puisse-t-il se souvenir que la proportion de Terre-Neuve a été tout à fait réduite et inférieure au chiffre auquel nous avons droit. Je le prie d'agir aussi généreusement que possible, compte tenu des circonstances.

Je connais un grand nombre de ces citoyens canadiens d'origine chinoise habitant Terre-Neuve. Un bon nombre d'entre eux se livrent au négoce et si leurs femmes ou leurs fils pouvaient les rejoindre cela n'aurait aucun effet sur la main d'œuvre. Les enfants admis pourraient prendre la succession de leurs parents. Disons en passant qu'avant 1949, avant que nous ayons adhéré à la Confédération, aucune femme chinoise n'était admise à Terre-Neuve. Il fallait toujours que les Chinois retournent se marier en Chine où devaient rester leurs enfants, aucun enfant non plus n'étant admis à Terre-Neuve. Mais les choses ont changé aux termes des nouveaux règlements entrés en vigueur avec la confédération.

Un comité de membres de l'autre endroit a étudié cette question. Je vois d'après les remarques de l'honorable représentant de Nanaimo et de l'honorable député qui m'a précédé, que le même problème s'est posé dans diverses régions du pays. On semble entretenir à l'endroit des Chinois une attitude sympathique. Le sous-ministre a admis au comité de l'autre endroit qu'ils font de bons citoyens.